

N/REF : 3/03/2025 17H31 C:000053 I:02357
V/REF : AC/C14078
V/Email reçu le Lundi 03/03/2025 a 17H31

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. SSG
IMMEUBLE : SIMONE SIGNORET -SSG
1/3, SQUARE RENE VAUTIER
.
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

Rennes, le 16 Avril 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003-Lot7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 3 VAUTIER - LGT VACANT SUR PASS AU 31/03
LOGEMENT N° 105106, PORTE N°11, 1° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : QUALIGAZ - GAZ 105106 SSG - (SSG - 01 - 03)
ATTESTATION GAZ AVEC OBTENTION QUALIGAZ
TRAVAUX NÉCESSAIRE A L'OBTENTION
Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 28/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AERATIONS
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
CERTIFICATION QUALIGAZ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 11/04/25 a 10H41 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz locat./+QUALIGAZ	1	120,00	120,00
	TOTAL H.T.			120,00
	T.V.A. a 10,00%			12,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			132,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.